

Un grand honneur :

L'ANCGG vient d'être reconnue d'utilité publique

Par décret en Conseil d'Etat du 1^{er} août dernier publié au Journal Officiel du 5 août, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a été reconnue d'utilité publique.

Cette reconnaissance récompense les efforts constants de l'Association déployés en faveur de la formation des chasseurs (brevet grand gibier) et son action environnementale au service des espèces, des milieux et des hommes, chasseurs ou non chasseurs.

Notre candidature à la Reconnaissance d'Utilité Publique a été présentée en 2010 à la suite d'un vote en as-



semblée générale. La constitution de notre dossier a nécessité un important travail de préparation de notre part. Durant ces 2 années, cette candidature a successivement été examinée par le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Ecologie et le Conseil d'Etat.

Cette reconnaissance d'utilité publique, outre son aspect honorifique, va nous permettre de collecter de nouvelles ressources et d'accentuer notre action.

Nous reviendrons plus en détail sur les conséquences pratiques de cette reconnaissance dans le prochain numéro de *Grande Faune*.

5 août 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 8 sur 48

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 1^{er} août 2012 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : INTD1220639D

Par décret en date du 1^{er} août 2012 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Association nationale des chasseurs de grand gibier » ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette association, dont le siège est à Paris.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

